

# 8

---

## L'État moderne africain et le patriarcat public

Ibrahim Mouiche

### Introduction

L'État en tant que société politique est un phénomène récent. Né en Europe au XVI<sup>e</sup> siècle, il a été imposé au reste de la planète à travers la colonisation. Une fois que nous admettons cette altérité, une question nous vient à l'esprit : quels sont les fondements de l'État moderne africain ? À ce niveau, il est bon de rappeler avec Thomas Hodgkin (1966 : 54-55) que l'Afrique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque du partage colonial n'était pas une table rase, un conglomérat de peuplades. L'Afrique précoloniale peut-être correctement représentée comme un système d'États, d'empires (les Empires d'Éthiopie et de Sokoto) et de sociétés « sans États » ayant des formes extrêmement diverses d'organisation politique et des principes moraux et politiques établis. On ne peut comprendre les institutions et les valeurs des sociétés africaines contemporaines si l'on ne se réfère à ce contexte historique. Toutefois, qu'on le veuille ou non, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore et sans que l'on tombe dans le piège de l'évolutionnisme unilinéaire de la philosophie du progrès du XIX<sup>e</sup> siècle qui a imposé une théorie unilinéaire du développement social (la société industrielle comme la forme vers laquelle devraient nécessairement tendre les sociétés estimées moins avancées), l'évolution des sociétés politiques africaines, comme leurs droits a été profondément influencée par le phénomène colonial, entendu comme, « la domination imposée par une minorité étrangère, 'racialement' et culturellement différente, au nom d'une supériorité raciale (ou ethnique) et culturelle dogmatiquement affirmée, à une majorité autochtone matériellement inférieure ; la mise en rapport de civilisations hétérogènes : une civilisation à machinisme, à économie puissante, à rythme rapide et d'origine chrétienne s'imposant à des civilisations sans technique

complexe, à économie retardée, à rythme lent et radicalement 'non chrétienne', le caractère antagoniste des relations intervenant entre les deux sociétés qui s'explique par le rôle d'instrument auquel est condamnée la société dominée, la nécessité pour maintenir la domination, et de recourir non seulement à la 'force' mais encore à un ensemble de pseudo-justifications et de comportements stéréotypés, etc. Cette énumération est cependant insuffisante », soutient Georges Balandier (1955 : 34-35).

La spécificité relative des sociétés africaines sur laquelle insiste une large littérature africaniste est indiscutablement d'ordre historique : elle provient peut-être de la prédominance dans les temps anciens, d'un modèle d'organisation sociale qui, sans ignorer le principe de l'État, en limitait la centralisation et les capacités d'extraction d'un surplus, par rapport à ce que l'on pouvait constater aux mêmes époques en Europe et en Asie. Le coût de cette trajectoire historique singulière a été la mise en dépendance précoce du sous-continent par des civilisations matériellement plus puissantes que lui : celles de l'Antiquité méditerranéenne, puis le monde arabo-musulman avant que l'Europe occidentale n'assume progressivement sa suprématie à partir du XVe siècle. À cet égard, la dynamique de l'État contemporain/moderne en Afrique noire est bien « orpheline » comme l'écrivent Bertrand Badié et Guy Hermet (1990 ; voir Mbembe 2000 : 22-23) : orpheline d'une grande tradition étatique similaire à celle de l'Occident, de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient. C'est dire combien l'hybridation entre les répertoires autochtones et les répertoires allogènes du politique, phénomène indissociable de la construction de l'État dans le Tiers-Monde, s'effectue en Afrique dans des conditions originales. Il est caractéristique de constater que, dans le passé, les empires n'avaient que peu touché à de très grandes parties des territoires sur lesquels s'étendait leur domination. En dehors des villes d'Asie mineure par exemple, nous savons que les Romains ont laissé intactes des structures communales très anciennes. L'intrusion des Occidentaux signifiait par contre, non seulement l'arrivée des Occidentaux, mais leurs institutions et dont l'État.

Les pages qui suivent portent sur cet État importé en Afrique et le patriarcat public. La question se décline de la manière suivante : l'État africain est-il ou non masculin ? Y a-t-il équilibre de genre ? Qu'est-ce que le patriarcat public ? Le texte se structure en quatre charpentes. Il s'ouvre d'abord par des remarques préalables sur la signification du patriarcat public que nous ramenons à l'essentiel à la masculinité du champ politique avec comme trait singulier, la distinction de la sphère publique de la sphère privée. Ensuite, parce que l'État moderne africain est intimement lié à l'épopée coloniale, nous allons tenter de trouver le fait générateur ou mieux, la genèse<sup>1</sup> de la masculinité du champ politique africain dans cette dichotomie qui a accompagné le processus de formation de l'État moderne européen au XVIe siècle; suivra le pouvoir colonial comme facteur historique de la masculinité du champ politique africain, puis, enfin, l'évolution du patriarcat

public au sein de l'État postcolonial africain, de l'indépendance à nos jours. Dans cette tâche, il est nécessaire d'avoir à l'esprit que les États africains présentent chacun une complexité économique, sociale, politique, culturelle et religieuse trop grande pour autoriser des interprétations unifiantes et globalisantes de la masculinité du champ politique (Poirmeur 2000 : 324-325).

### **Du patriarcat public ou la masculinité du champ politique**

Pendant longtemps, les études de science politique ont tourné autour de l'homme, ce dernier, au contraire de la femme, maîtrisant les institutions politiques formelles, ainsi que le relève avec pertinence Paul Nchoji Nkwi (1993 : 181).

« L'exercice du pouvoir politique a toujours été considéré comme une affaire d'hommes, dans la mesure où très peu de sociétés acceptent ou tolèrent que les femmes occupent des postes politiques même d'importance marginale. Que ce soit la *Mafo* de la société bamiléké, la *Nafoyin* du royaume de Kom au Cameroun<sup>2</sup>, ou la reine d'Angleterre, elle demeure sous le contrôle des hommes. Ce qui est paradoxal c'est que, même dans les sociétés matrilineaires, l'exercice effectif du pouvoir demeure entre les mains des hommes » (notre traduction).

Dans le même ordre d'idées, Michèle Alliot-Marie observait en 1983 que pour figurer au nombre des élites politiques en France, il faut faire reconnaître son savoir. Il faut être fonctionnaire, posséder des diplômes, appartenir à un grand corps ou les trois à la fois. « Mais tout d'abord, il vaut mieux ne pas être femme : les filières qui conduisent au pouvoir sont plus favorables aux candidats qu'aux candidates et la compétence des dirigeants inspire plus confiance que celle des dirigeantes » (Alliot-Marie 1983 : 82). Tout ceci explique pourquoi en dépit des engagements des États en faveur des femmes, celles-ci ne représentent que 13% des parlementaires et 14% des ministres dans le monde (Yongue Fouatou 2003 : 475). Certes, les femmes sont omniprésentes en bas de l'échelle de la vie politique (dans les pique-niques des partis politiques, dans l'urne, au téléphone, dans les meetings, à la collecte des contributions financières, etc.), mais en même temps, elles sont très peu représentées au sommet où se prennent les décisions affectant la vie de la communauté, de l'État et de la nation (Kirkpatrick 1974; Gaxie 1978, 1993). Voilà pourquoi il importe de distinguer entre les approches qui font de la participation politique une simple « influence », domaine de prédilection des femmes, de celles qui mettent l'accent sur la « gestion directe de la chose publique », l'apanage des hommes. Cette exclusion de la femme dans le domaine politique n'est d'ailleurs qu'un aspect de leur marginalisation dans les autres secteurs; elles sont aussi rares dans les sommets des industries, de l'éducation que dans la politique. Et quand elles entreprennent une carrière politique, elles sont souvent chargées de « questions sociales ».

En Afrique, en dépit des avancées significatives observables dans quelques pays comme le Mozambique, la République sud africaine, le Rwanda ou l'Ouganda,

où de nombreuses femmes occupent des hautes fonctions politiques pour des raisons que nous allons tenter d'explorer plus tard, le monopole masculin de l'autorité politique est une donnée constante de la vie étatique. Prenons le cas du Cameroun ; ce pays compte aujourd'hui 59 hommes ministres, secrétaires d'État et assimilés contre six femmes, 165 députés contre 15, 330 hommes maires contre six pour les femmes ; 136 hommes leaders de partis contre deux femmes, cinq recteurs hommes contre un pour les femmes; 14 vice-recteurs contre un pour les femmes; seules six femmes sont secrétaires généraux de ministère, une, secrétaire général d'université, une autre, ambassadeur, une, colonel et trois, commissaires divisionnaires. Dans le commandement territorial, jusqu'en 2004, aucune femme n'y avait jamais accédé aux fonctions d'autorités administratives (entendues, gouverneurs de province, préfets de départements, sous-préfets d'arrondissements, chefs de districts ou leurs adjoints). Ce qui faisait un total de 773 autorités administratives, toutes des hommes, soit 10 gouverneurs, 58 préfets, 116 adjoints préfectoraux, 268 sous-préfets, 268 adjoints d'arrondissements et 53 chefs de districts. C'est ce que Rachel-Claire Okani qualifie de « domaine d'exclusion », une « exclusion absolue »<sup>3</sup>. Aujourd'hui, trois femmes sont sous-préfetes, après s'être imprégnées de la tâche pendant deux ans, en occupant les fonctions secondaires d'adjointes préfectorales entre 2004-2006.

Quelles que soient les raisons que l'on puisse invoquer, ces chiffres révèlent le monopole masculin de l'exercice du pouvoir. L'on observe comme une phallogocratie qui a pour corollaire, l'exclusion des femmes des cercles réels de l'État. Comme résultat, tous les programmes des formations politiques en Afrique annoncent à l'envi une promotion de la femme dans les instances politiques supérieures : la répétition monotone de la formule, litanie permanente à l'adresse de l'électorat féminin qui est majoritaire, suffirait à établir, sans même l'éloquente précision des chiffres, l'avantage du sexe masculin quand il s'agit d'entrer dans le groupe des décideurs. Mais il est surprenant d'apprendre que tant de hérauts de l'égalité des hommes et des femmes n'ont pas réussi, lorsqu'ils ont eux-mêmes accédé au pouvoir, à modifier la situation là où l'on peut penser qu'il leur était relativement aisé de le faire, c'est-à-dire là où l'accès aux fonctions de décision résulte d'une nomination. Autant que pour les fonctions électives, la « misogynie » du corps social s'exprime pour celles qui donnent lieu à nomination. Cette domination masculine n'est pas le seul fait du corps électoral. Elle vient souvent des instances dirigeantes des partis qui invoquent le risque de voir l'électorat se détourner d'un candidat féminin pour écarter les femmes des circonscriptions peu sûres ou susceptibles d'être conquises ou des places intéressantes sur les listes. Elle résulte aussi du conservatisme du corps électoral (voir Alliot-Marie 1983 : 82-83). Dès lors, l'on peut à la suite de Slavenka Drakulic et Julia Slazai, deux activistes de l'Europe de l'Est parler de « démocratisation masculine » et de « démocratisation à visage masculin ». Raison pour laquelle certains spécialistes des sciences sociales

d'orientation féministe qualifient l'État de patriarcal et emploient l'expression « patriarcat public ou patriarcat social » pour désigner les États contemporains. Suivant le paradigme patriarcal, la dépendance des femmes à l'égard des hommes s'est muée en dépendance envers l'État ; ce qui semble créditer les arguments du féminisme radical qui a une vision a-temporelle de la domination masculine fondée sur le réductionnisme biologique.

Pour les tenants du biologisme, toutes les sociétés établissent une distinction entre les tâches habituellement attribuées aux hommes et celles dévolues aux femmes. La division sexuelle du travail est universelle : certains pouvoirs spécifiques sont presque partout attribués aux hommes, d'autres aux femmes. Les hommes sont toujours les guerriers ; ils sont responsables de la protection physique du groupe contre les menaces externes et internes ; ils exercent un contrôle sur toutes les ressources importantes, y compris les femmes ; les activités les plus valorisées et les mieux rétribuées sont remplies par les hommes. En contraste, les tâches féminines sont les mêmes dans le monde entier et ne sont pas aussi diversifiées que les tâches masculines : les femmes sont le plus souvent limitées aux tâches domestiques de la cuisine quotidienne, des soins et de l'éducation des bébés et des jeunes enfants, elles sont exclues de certaines activités ; jamais, elles ne chassent le gros gibier (Friedl 1978 : 24-25 ; Mazrui 1977 : 69-81 ; Randall 1982 : 12-16). Pour expliquer cette division « universelle » du travail, les tenants du biologisme ont recours au dimorphisme sexuel caractéristique de l'Homo Sapiens. Les différences physiques le plus souvent citées sont que les hommes sont plus grands et plus forts que les femmes ; que l'anatomie adaptée à la grossesse empêche les femmes de courir aussi vite que les hommes ; que les hormones mâles incitent au comportement agressif, à la violence. Le rythme hormonal menstruel entraîne des variations dans l'acuité de la perception, dans la coordination musculaire et dans la capacité de concentration intellectuelle. En outre, la grossesse, la naissance et l'allaitement, joints à la longue période d'incapacité des nourrissons et d'immaturation des jeunes humains expliquent que les femmes soient absorbées par les enfants et qu'elles prennent moins de part aux affaires publiques, notamment la guerre et la politique. D'où on en conclut aisément que les femmes sont automatiquement et nécessairement exclues du pouvoir social public (Friedl 1978 : 25 ; Bourdieu 1998 : 22-23).

À côté de cet argument biologiste, les culturalistes qui s'appellent aujourd'hui « constructivistes » aux États-Unis, soutiennent que la masculinité serait plutôt une construction idéologique. En effet, le devenir masculin met en jeu des facteurs psychologiques, sociaux et culturels qui n'ont rien à voir avec la génétique mais jouent un rôle non moins déterminant, sinon plus. Mieux, les caractéristiques physiques et émotives des hommes et des femmes autorisent une grande liberté dans la définition des tâches et des relations. Et cette liberté doit être utilisée au maximum pour éliminer toute différence entre les rôles masculins et féminins. De ce

second point de vue, les sociétés contemporaines et ici africaines n'ont pas suffisamment divergé de ce qui est à tort considéré comme les rôles « naturels » et c'est pourquoi la domination masculine demeure constante. Quand l'on transpose ces traits physiques de caractère dans l'art de gouverner les sociétés africaines effectivement, il se dégage deux dimensions : une dimension quantitative qui renvoie à l'inflation du personnel masculin dans les hautes fonctions étatiques ; une autre, qualitative faisant référence à la nature du pouvoir : le leader charismatique, la guerre, la mystique du chef, la personnalisation du pouvoir, sa concentration, l'autoritarisme étatique, la violence, la répression, la fermeté, la militarisation, etc. Dans cette perspective, les références aux notions de « héros de l'indépendance », de « grand camarade », du « père de la nation », etc. qui accompagnent ou ont accompagné l'exercice du pouvoir en Afrique ne sont en réalité que des manifestations de cette masculinité du champ politique.

**De la genèse du patriarcat public au sein de l'État moderne africain : la dichotomie sphère publique /sphère privée dans la formation de l'État européen**

L'État moderne africain étant un avatar de la colonisation est informé par l'idéologie qui a accompagné la formation de l'État européen au XVI<sup>e</sup> siècle. Du point de vue de l'analyse de genre, quels sont les ressorts de cette idéologie ? Sue Ellen M. Charlton (1989 : 20-43) nous offre des développements intéressants sur le diptyque, formation de l'État européen et masculinité du champ politique. Pour cet auteur, le développement de l'État moderne en Europe est lié de façon inextricable à la distinction de la sphère publique de la sphère privée. Cette dichotomie n'est pas demeurée statique; elle a subi de nombreuses mutations en même temps que se transformaient les sociétés européennes. Ce qui est resté par contre constant, c'est l'absence de la femme de la sphère publique, de la délibération, de la politique, confinée qu'elle est dans la sphère privée d'où relève la famille. Cette exclusion résulte de deux dynamiques donc l'une interne et l'autre externe ; celles-ci vont amener les États européens à bâtir leurs appareils administratifs sous un moule coercitif. D'une part, il s'agissait pour les royautés européennes d'asseoir leur légitimité intérieure en mettant à leur profit le monopole de la violence légitime, en réprimant les révoltes des forces centrifuges; de l'autre, il était question de se défendre dans un contexte de guerre endémique et de rivalités entre États.

**Le XVI<sup>e</sup> siècle et la naissance de l'État en Europe : guerres, contradictions sociales et nécessité d'un pouvoir fort et coercitif**

Le fait marquant du XVI<sup>e</sup> siècle en Europe, c'est la naissance de l'État et l'apparition de l'idée de l'absolutisme royal. Le roi incarne l'idéal national et possède en droit comme en fait tous les attributs traditionnels de la souveraineté. Cette idée de monarchie absolue vient s'ajouter aux anciennes idées de contrat et de coutume qui réglaient autrefois les relations des rois avec leurs sujets et leurs vassaux.

Mais ces idées subsistent. La doctrine de l'absolutisme naît du besoin de la société elle-même. Il semble à tous nécessaire d'avoir un pouvoir puissant pour des raisons multiples : tout d'abord, c'est l'époque de constitution des nations qui entrent en guerre les unes avec les autres : la guerre impose le renforcement de l'autorité et un pouvoir capable de décisions rapides. Puis il y a le problème de guerres intérieures, de religion, de conflits des grandes familles seigneuriales et des clans qui réveillent les sentiments du Moyen-âge et mettent en jeu l'unité des royaumes. Il y a enfin, le conflit entre la bourgeoisie riche et la noblesse. La situation internationale et nationale renforce donc le pouvoir du roi. D'autre part, le développement des théories de l'État absolu et de la monarchie de droit divin n'est pas si contradictoire qu'il peut paraître avec les doctrines dominantes de l'humanisme et de la renaissance. En réalité, l'homme devenu mesure de toute chose tend à s'incarner dans le type achevé, exemplaire de l'homme, le héros, c'est-à-dire le surhomme. Et c'est très exactement cela que le roi va représenter (Ellul 1969 : 28-29). Des auteurs tels que Machiavel et Jean Bodin viendront à grand renfort de théories pour contribuer à l'édification de cet État guerrier et belliciste, renforçant ce faisant la dichotomie sphère publique/sphère privée. Cet impératif militaire va exclure la femme et la connivence sera vite établie entre la guerre et le développement des institutions étatiques aussi bien militaires que civiles. La politique qui va se confondre alors avec l'usage de la force va devenir le domaine exclusif de l'État et celui-ci va se muer en une institution mâle. Ni le capitalisme et, *a fortiori*, le libéralisme ne modifieront plus tard ce biais sexiste.

**Capitalisme, libéralisme, principe démocratique, « dangerosité » et « faiblesse » des femmes et protection de la masculinité du champ politique**

Vers le XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe, la femme était depuis longtemps déjà exclue de la sphère de la délibération, de la citoyenneté (en tant que sans-propriétés) mais aussi de nouvelles institutions créées par les monarques pour protéger leur souveraineté extérieure et assurer leur unité nationale. L'avènement du capitalisme et du libéralisme va apporter un bémol à ce discours politique de l'époque et ouvrir une brèche pour l'émergence des premiers mouvements féministes occidentaux sans cependant créer des conditions favorables pour la libération des femmes des institutions mâles. Le capitalisme, puis le libéralisme vont d'ailleurs se révéler plus tard comme hostiles à l'émancipation de celles-ci. En effet, l'État libéral qui émerge en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle est un État bourgeois, non pas seulement en raison de l'existence de la propriété privée des moyens de production, mais surtout du fait de l'unique circonstance qui fera de la bourgeoisie (par opposition à l'aristocratie), la nouvelle classe dominante dont les intérêts coïncideront avec ceux de l'État dans un contexte de représentation politique. Mais comme dans l'État capitaliste, le mâle est propriétaire, c'est la domination patriarcale qui sera restaurée, matérialisant ainsi l'un des paradoxes de l'État libéral des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. C'est

pourquoi les femmes vont arriver dans le monde capitaliste en parents pauvres cela, aussi bien dans le monde du travail où elles seront reléguées au bas de l'échelle (leur travail en dehors du ménage étant d'ailleurs considéré comme une aberration) que dans celui de la politique. Ni les partis politiques, ni les syndicats ne répondront avec vigueur aux problèmes de genre (Charlton 1989 : 20-43).

Il faut d'ailleurs préciser pour la France que la révolution française avait plutôt mis un terme à l'évolution de la condition féminine. En effet, le sexe fut aussi un champ de bataille majeur de cette révolution : « un affrontement entre masculin et féminin dans lequel la création révolutionnaire de la culture politique par la bourgeoisie devait valider la culture politique des hommes et culpabiliser celle des femmes ». Si brouillées que pussent être les frontières de classes, « celles entre hommes et femmes devaient à tout prix être rendues visibles ». Les promesses de la Révolution française (qu'il était possible de régénérer l'humanité dans toutes ses relations sociales et culturelles, que les femmes avaient droit non seulement aux libertés civiques mais aussi aux libertés personnelles, qu'il était possible de rénover de fond en comble la famille, la morale et les rapports entre personnes) donnèrent naissance à un authentique nouveau féminisme, mais aussi à un antiféminisme d'un nouveau genre, à une nouvelle peur des femmes et à des frontières politiques qui engendrèrent des barrières sexuelles correspondantes (Laqueur 1990 : 222).

Aussi, lorsque les femmes demandent publiquement leurs droits de citoyennes, la Convention d'une seule voix les leur refuse-t-elle. Les députés qui n'ont guère connu les douceurs de l'Ancien Régime, réaffirment avec force la séparation des sexes et le différentialisme radical. Proximité, similitude et confrontation leur font horreur et suscitent des réactions autoritaires, voire menaçantes. Hors du foyer, les femmes sont dangereuses pour l'ordre public. On les appelle à ne pas se mélanger aux hommes et on leur interdit la moindre fonction extra-ménagère ou extra-maternelle. « Renforcé par le Code Napoléon et entériné par l'idéologie du XIXe siècle, le dualisme perdurera pendant cent ans, jusqu'à l'apparition d'une nouvelle crise de la masculinité plus étendue et plus profonde que la précédente » opine Elisabeth Badinter (1992 : 29). Autrement dit, la création d'une sphère publique bourgeoise souleva avec d'autant plus d'acuité la question du (ou des) sexe(s) légitimement habilités à l'occuper. Et partout, la biologie s'immisça dans le discours. De toute évidence, les adversaires d'un pouvoir civil et privé accru pour les femmes (c'est-à-dire l'immense majorité des hommes qui se faisaient entendre) ne manquèrent pas de produire des preuves de l'inaptitude physique et mentale des femmes à de tels progrès : leur corps les rendait impropres à occuper les espaces chimériques qu'avait ouvert par inadvertance la Révolution (Laqueur 1990 : 222). Dès qu'apparaît l'idée démocratique, se pose en effet la question de savoir qui appartient au peuple souverain. Égalité et exclusion (des non-nationaux, des pauvres, des « incapables », de tout port et, bien entendu, des femmes) vont devoir être pensées, nous dit Sonia Dayan-Herzbrun. On pourrait s'étonner alors



que des femmes aient pu accéder à des positions de pouvoir dans ce type de sociétés, tandis que l'ensemble des femmes se trouvait exclu de l'espace public et du champ politique. La cause, c'est que dans les sociétés strictement hiérarchisées, où l'accès à l'espace politique est réservé à un groupe très restreint se limitant parfois à quelques familles, mieux vaut encore confier le pouvoir à une femme que de le laisser sortir du clan. Au demeurant, il semble bien que l'enseignement des « technologies et de la politique » se transmette à l'intérieur du cercle familial (Dayan-Herzbrun 1992 : 292 et ss).

### **Les femmes politiques, héritières et reproductrices de la pratique politique au masculin**

C'est un mode de légitimation par les liens de sang ou du lit<sup>4</sup> (conjugal ou adultère) qui a permis l'accès au pouvoir de quelques femmes. Il semble bien qu'aujourd'hui encore, contrairement à ce qui se passe pour les hommes, ces règles de la tradition s'appliquent toujours pour elles. Benazir Bhutto est la fille d'un Chef d'État comme l'ont été Indira Ghandi et bien avant dans l'histoire, Elisabeth I ou Marie Tudor, ou encore la princesse Fatimide Sitt-al-Mulk dont le nom signifie « la dame du pouvoir » qui, fille de Khalife, dirigea l'Empire, mais il est vrai au nom de son neveu de 1020 à 1024. Dans une étude réalisée en 1988, Mariette Sineau note que 55,3% des femmes politiques qu'elle avait interviewées en France bénéficiaient de ce qu'elle appelle une « hérédité » politique, tenant pour la plupart à un lien de filiation. Le mariage, même (ou surtout) rompu par le décès de l'époux, donne lui aussi accès à la politique. Aux régentes du passé ont succédé les veuves : après la mort accidentelle de son mari, Marie France Stirbois avait été élue en France au poste de député qu'il occupait, et ce sont deux veuves aussi qui ont dirigé le Nicaragua (Violeta Chamorro) et les Philippines (Cory Aquino). Pendant la très longue période d'emprisonnement de son mari, Winnie Mandela a joué un rôle de pseudo-veuve qui lui a conféré une légitimité politique se trouvant ravalée au rôle de compagne sitôt Nelson Mandela libéré. Si l'on étudiait de très près la biographie de toutes ces femmes, on constaterait qu'elles sont prises dans des réseaux serrés de filiation et d'alliance avec des hommes de pouvoir. Leur situation exceptionnelle dans le champ politique ne modifie en rien la condition de l'ensemble des femmes des pays auxquels elles appartiennent ; c'est parfois même le contraire qui se produit : on sait par exemple que Benazir Butto avait été contrainte d'accepter la stricte application de la loi islamique, la charia au Pakistan (Dayan-Herzbrun 1992 : 291; voir Curell 1974 : 164 et ss.) Plus près de nous en Afrique, Philomena Okeke (1998 :16-19) dénonce cela au Nigeria, en termes de « syndrome de la « première dame » ou « la corruption administrative au féminin ». Amina Mama (1995 : 37-58) de son côté, qualifie cette pratique nigériane de « fémocratie » (femocracy). La politique reste alors une affaire d'hommes. Le destin exceptionnel de quelques unes d'entre elles n'enlève pas la règle de l'exclusion de l'ensemble des femmes. Il permet seulement d'établir que

l'exercice des fonctions politiques par les femmes n'est pas de l'ordre de l'absolument impossible.

### **La colonisation européenne comme facteur historique de la masculinité du champ politique au sein de l'État moderne africain**

Comment la colonisation a-t-elle transposé en Afrique la dichotomie de la sphère publique et de la sphère privée qui a marqué le processus de formation de l'État européen? Quelles sont les conséquences de la colonisation sur le problème de genre en Afrique? Dans quelle mesure l'Afrique coloniale était-elle ou non égalitaire? Il serait excessif de tomber dans une généralisation à la limite abusive pour trouver l'origine de la masculinité du champ politique en Afrique contemporaine dans la colonisation. En effet, la relation entre le pouvoir d'État, le colonialisme et l'idéologie de genre est tellement complexe qu'une telle assertion mérite quelques réserves. La condition féminine dans l'Afrique précoloniale fut une réalité complexe et mouvante non exempte de contradictions où les femmes furent parfois appelées à jouer plusieurs rôles (voir Barbier 1993; Ba Konaré 1991). Des chercheurs ont montré que les femmes ont participé activement à la politique précoloniale, tant directement comme dirigeantes et au sein d'espaces perçus comme le domaine des femmes, qu'indirectement comme mères, épouses, sœurs, filles et compagnes d'hommes puissants. Les femmes se sont engagées dans la vie militaire, aussi bien en accompagnant individuellement les troupes d'hommes qu'en constituant de groupes de combattantes effectives (Zezeza 2000 : 116). La colonisation n'a toutefois pas gommé les systèmes d'inégalité et de domination antérieurs en Afrique qui poursuivent leur devenir historique et se trouvent transposés au sein des appareils politiques et économiques des États (Bayart 1985). Par contre, en apportant la distinction entre la sphère publique et la sphère privée, elle a permis aux administrateurs coloniaux, aux missionnaires et aux chefs indigènes d'imposer davantage le contrôle masculin de la sexualité et du travail féminins (Staudt 1989 : 68-85).

Ceci ne signifie pas que les sociétés africaines précoloniales étaient égalitaires, mais, que le pouvoir colonial étouffa dans l'œuf les quelques perspectives qui furent ouvertes aux femmes dans certaines contrées pour échapper à la domination masculine; son souci ayant été de créer un espace public géré par des hommes. Mieux, les idéologies patriarcales coloniales, associées aux idéologies patriarcales autochtones, ont eu tendance à renforcer la subordination, l'exploitation et l'oppression des femmes. Prenons le cas du Mali dont parle Adame Ba Konaré. Cet auteur observe que la femme a joué un rôle politique important dans l'histoire (précoloniale) du Mali, mais qu'avec l'émergence d'États de type guerrier dont le modèle le plus perfectionné fut élaboré au début du XVIII<sup>e</sup> siècle par les Bamanan de Ségou, la société malienne tombe dans la misogynie. Une nouvelle idéologie se crée, qui consacre la subordination de la femme à l'homme. A pos-

teriori, l'on corrige le rôle joué par la femme dans le passé pour l'adapter à la nouvelle situation. Même les femmes qui ont tenu une place importante ne l'auront tenue que par rapport aux hommes (époux ou enfants). Ainsi par exemple, Sogolon serait née pour mettre Soundjata au monde et disparaître. Sounou, la mère de Biton, aurait favorisé l'ascension de son fils par son appui matériel. Cet effacement de la femme de l'arène politique ou plutôt cette déresponsabilisation de la femme, dont le corollaire sera son infantilisation, deviendra la donnée permanente du destin politique de la femme malienne. Aussi bien les hommes que les femmes s'y mettront à grand renfort d'idéologie mais aussi d'actions concrètes pour consolider cette position aliénante de la femme. Cette dernière ne saurait être que soutien de l'homme ; elle ne peut qu'agir au nom de l'homme (Ba Konaré 1991 : 1-2). L'on note un développement parallèle à Madagascar à en croire Mireille Rabenoro :

It seems that the loss of women's high position in society began long before the colonial invasion by French troops, which resulted in Madagascar becoming a French colony in 1896. It began when local chiefs started organizing their chieftaincies into a State, in the late 18<sup>th</sup> century, and was gradually aggravated under Western influence, first through the Christian missionaries throughout the 19<sup>th</sup> century, then through the policies, attitudes and practices of the western-educated elite, after Independence in 1960 till nowadays (Rabenoro 2005 : 6).

Ceci dit, deux traits ont marqué la colonisation européenne en Afrique du point de vue de la relation genre/politique : un pouvoir empreint de violence ambiante et une administration quasiment masculine.

### **Du pouvoir colonial comme violence : de l'impératif de pacification et d'ordre**

Analysant le développement de l'État moderne européen, nous avons vu que la conjonction des facteurs internes et exogènes au XVI<sup>e</sup> siècle va confondre la politique avec l'usage de la force pour devenir le domaine exclusif de l'État ; qu'à son tour celui-ci va se muer en une institution mâle. De la même manière, le génie masculiniste des colonisateurs est reflété dans la littérature populaire de l'époque. Dans le roman colonial, l'Afrique est décrite de façon métaphorique comme un corps féminin, que l'homme blanc cherche à dévoiler, à pénétrer et à piller (Amina 2000 : 79). Et du point de vue de l'analyse de genre, la théorie de la dépendance est le courant qui rend le mieux compte de cette masculinité (voir Tsikata 1991), parce que la colonisation est par essence conquête et domination. Cette domination n'est pas seulement spirituelle ou culturelle, elle réside également dans la force militaire. Condition indispensable au succès de la conquête, cette force militaire fut également nécessaire pour déployer l'autorité de la nation colonisatrice sur le territoire conquis ; car, s'il n'y eut pas d'hostilité de principe des Noirs au début de

la présence européenne sur les côtes africaines, elle « se manifesta dans l'arrière-pays quand les Blancs se muèrent en conquérants et quand à une fructueuse collaboration se substitua une domination brutale ». Un peu partout en Afrique occidentale notamment, l'entreprise coloniale, ici française, se heurta à des révoltes ou à des résistances : dans un premier temps, entre 1880 et 1900, elles correspondaient aux premières réactions africaines à la conquête coloniale ; elles s'inscrivaient dans le sillage des grands courants de résistance de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle menés par des chefs militaires prestigieux tels El Hadj Omar, Samory, Ahmadou ou Mamadou Lamine. Dans un deuxième temps, au cours de la décennie précédant la Première Guerre mondiale (la période d'affermissement du pouvoir colonial), les révoltes se localisèrent au niveau des villages, mais dans certains cas, elles furent un facteur d'union des chefs à l'échelle d'une région tout entière. Dans la plupart des territoires conquis, la résistance armée précéda ou suivit la « résistance passive » qui se traduit notamment par le refus de payer l'impôt ou le refus du chef de se rendre aux convocations des autorités. On ne peut donc pas dire que la soumission au pouvoir colonial fut partout immédiate et naturelle ; nulle part d'ailleurs, elle ne fut inconditionnelle. Mais la réponse aux révoltes indigènes ne se fit jamais attendre. Les opérations punitives dont la brutalité répondait au souci de l'exemplarité du châtement brisèrent partout la résistance des populations indigènes. Il y eut alors « une série d'épuration éliminant les chefs récalcitrants » (voir Kamto 1987 : 265-266).

En outre, une fois que les territoires furent conquis, L'État colonisateur voulait y étendre sa souveraineté ; et là, il n'entendait pas que son autorité soit contestée ; c'est pourquoi il mit tout en œuvre, au besoin la force répressive, pour la préserver. Ensuite, le pouvoir colonial entend protéger les ressortissants de la métropole résidant en colonie, ainsi que leurs biens. Toute atteinte aux intérêts de la nation colonisatrice ou à ceux de ses ressortissants appelle une réponse rapide et énergique de sa part. L'ordre colonial est ainsi marqué jusqu'à la Première guerre mondiale par la réaction brutale du pouvoir aux mouvements de révolte des populations africaines et, au moins jusqu'à l'année charnière de 1946, par les excès de certains administrateurs de colonies et les brimades des miliciens indigènes. Toutefois, comme l'a indiqué Georges Balandier, c'est surtout en matière de contrôle politique s'exerçant directement ou indirectement que l'Administration coloniale agit avec le plus de force et accepte le moins d'être contestée. La répression brutale des mouvements politico-religieux et plus tard des mouvements nationalistes qui se multiplient à partir des années 1920, en particulier au Congo, est significatif. Au Congo belge, Simon Kimbangu, le prophète du Kimbanguisme, est arrêté en 1921, condamné à mort et déporté à Elisabeth au Katanga où il mourut en 1951.

### **Une sphère publique, une armée et une administration coloniales masculines**

Le colonialisme s'est essentiellement développé à partir d'une culture et d'un système patriarcaux qui assujettissaient les femmes. Prenons le cas du Ghana. Dans ce pays, la politique économique coloniale était principalement axée sur les exportations de produits agricoles et le commerce, mais aussi sur l'exploitation minière. Ces activités avaient leurs racines dans le commerce transsaharien qui avait prévalu durant la période précoloniale. De nouveaux emplois ont été créés dans les mines, l'administration coloniale et l'industrie de la construction. Les personnes qui avaient accès à l'éducation ont pu profiter des opportunités d'emploi dans la bureaucratie. Tenir les femmes à l'écart de la bureaucratie a été une politique coloniale explicite. Les quelques rares femmes qui avaient accès à l'éducation étaient formées dans les tâches ménagères, ce qui leur enlevait toute possibilité de postuler à un travail de bureau ou administratif. Dans le contexte du développement de l'économie monétaire, il devenait de plus en plus important pour les deux sexes de gagner de l'argent, mais les femmes africaines étaient presque totalement exclues du marché du travail colonial, qui absorbait les hommes comme main-d'œuvre forcée et migrante, et laissait les femmes s'en sortir toutes seules, dans des situations de plus en plus difficiles. Il est également manifeste que les hommes ont parfois cherché à affirmer ou même à accroître leur autorité traditionnelle sur les femmes par des voies qui ont fait que beaucoup de jeunes femmes ont cherché fortune ailleurs, certaines (exclues du travail salarié) se livrant à la prostitution et à d'autres activités informelles semi-illicites dans les centres urbains. C'est ce schéma des femmes marginalisées et des hommes absorbés dans le monde de travail que propose une analyse de genre de la participation des Africains à l'État colonial : c'étaient des hommes, et non des femmes, qui étaient recrutés comme soldats coloniaux, employés dans les structures administratives coloniales et nommés chefs auxiliaires dans les systèmes de gouvernement indirect. L'État colonial était presque exclusivement masculin et, dans son développement, il a remplacé les systèmes politiques autochtones, dont certains accordaient aux femmes une participation importante dans la vie politique et religieuse de leurs communautés. Dans bon nombre d'endroits, cet appareil administratif et bureaucratique colonial, exclusivement masculin, s'est débarrassé des systèmes précoloniaux qui, bien que différenciés selon le genre, comportaient des fonctions et des titres politiques d'importance et d'influence diverses pour les femmes comme pour les hommes (Okonjo 1976 ; Lebeuf 1963).

Cependant, durant la dernière phase du régime colonial, les colonisateurs ont commencé à se préoccuper d'incorporer les femmes à la société coloniale au Ghana, mais par la « domestication », laquelle était plutôt une initiative sociale visant à former des épouses « convenables » pour les Africains travaillant dans l'État colonial. Les idéologies de genre prônées par le régime colonial telles que la

domestication ont également facilité l'exploitation des hommes, qui pouvaient accepter des bas salaires, en partie parce qu'ils continuaient d'être aidés financièrement par le travail des femmes au sein du foyer, dans les économies rurales et dans le secteur informel urbain. Là où les hommes étaient logés dans des dortoirs et des camps pour hommes, les femmes se chargeaient de la restauration des hommes et d'autres services nécessaires à leur survie quotidienne (Amina 2000 : 82).

Sur le plan militaire, nous avons établi tout au long de cette étude, un lien historique entre d'un côté la politique et la guerre et de l'autre, entre la virilité et la violence. La colonisation fut largement l'œuvre de l'« armée noire » sans laquelle il n'y eut jamais de conquête. Pourtant, constate avec raison Ali A. Mazrui dans une étude sur tradition guerrière et masculinité de la guerre, durant la colonisation, les puissances coloniales avaient raté une grande opportunité qui aurait modifié la masculinité du champ politique, en propulsant au devant des armées impériales la gent féminine africaine :

In the African colonies a great experimental opportunity was missed this century. Why did not British and the French imperial governments create colonial armies made up of African women? The experiment could have been of immense value for the human race as a whole. Since the imperial powers were disrupting local cultures in other ways in any case, it might have made sense also to attempt a disruption in one of the most perennial and obstinate aspects of human culture- the masculinity of warriorhood (Mazrui 1977 : 69-81).

Pis encore soutient le même auteur, les Français aidèrent à démanteler au XIX<sup>e</sup> siècle l'une des rares classes de guerrières en Afrique, les Amazones du Dahomey (devenu le Bénin) non sans doter ce territoire d'institutions étrangères à l'histoire de ses peuples. C'était le même son de cloche avec d'autres puissances coloniales. Pourtant, si les puissances coloniales avaient enrôlé les femmes dans les forces armées, cette « ingénierie sociale » aurait eu des conséquences positives sur l'intégration politique de la femme africaine ainsi que nous le verrons plus devant dans les cas du Mozambique, du Rwanda, Ouganda, etc. Malgré ce prisme masculiniste cependant, l'histoire de la colonisation en Afrique ne saurait être conclue seulement sous forme d'un bilan avec un actif et un passif. C'est une histoire multidimensionnelle, mais aussi une somme de paradoxes qui font à la fois sa richesse et sa complexité. La colonisation en Afrique est épreuve de force, mais elle ne tient pas seulement en un cliché du Blanc écrasant le Noir, d'autant qu'elle s'est faite avec le concours des Noirs. De plus, elle s'est heurtée constamment à la résistance déterminée des Africains. La colonisation est domination et souvent même excès et abus, mais elle n'est pas que violence. Elle se traduit par une situation historique où se mêlent idéalisme humanitaire et démocratique, contrainte répressive et outrage psychologique nous dit Maurice Kamto (1987 : 253). Dans une perspective du genre, elle est perçue comme ayant eu un impact contra-

dictoire et différencié sur les hommes et les femmes, tout comme sur les femmes elles-mêmes. Par ce jeu contradictoire, il y eut une certaine crise de la masculinité conséquemment à l'évolution de la condition féminine dans certains secteurs de la vie publique. De fait, les écrits les plus nuancés révèlent que le statut de la plupart des femmes a certes décliné durant l'époque coloniale, mais que les femmes ont également pris des initiatives qui ont remodelé leur vie et remis en cause l'ordre colonial. En outre, le rôle de la femme s'est redressé à la faveur de certaines mesures coloniales qui ont permis aux femmes intellectuelles d'inscrire leur lutte sous le signe de la libération des traditions ancestrales rétrogrades. Certaines d'entre elles créèrent même des associations à caractère apolitique pour défendre leurs droits de femmes travailleuses ou pour lutter contre les traditions (Ba Konaré 1991 : 6). Les femmes ont également participé activement aux luttes nationalistes. Soit elles ont organisé leurs propres groupes et combattu les politiques coloniales qu'elles considéraient comme contraire à leurs intérêts, soit elles se sont jointes aux mouvements nationalistes dirigés par des hommes<sup>12</sup>.

### **De la masculinité du champ politique en Afrique postcoloniale**

L'État africain postcolonial bat le record des épithètes s'agissant de sa nature : État « mou », État « fort », État « segmentaire », État « patrimonialisé », État « prédateur », etc. Cependant, on oublie souvent l'essentiel : c'est aussi un État mâle quantitativement comme la plupart des États contemporains, mais aussi qualitativement, de par sa nature autoritaire. C'est cette masculinité qui est d'ailleurs à l'origine de tous les autres épithètes que nous venons d'énumérer. Certes, vis-à-vis des puissances occidentales et de l'Est, les États africains demeurent des entités féminines, comme pendant la colonisation où l'Afrique est décrite de façon métaphorique comme un corps féminin, que l'homme blanc cherche à dévoiler, à pénétrer et à piller ; mais à l'intérieur de ses frontières et dans ses relations avec la société, il apparaît clairement que les indépendances africaines ne constituent pas une rupture et le projet post-colonial ne s'inscrit pas hors du contexte colonial. Parce que dans l'agenda nationaliste, c'est l'indépendance qui était inscrite et non la démocratie. De fait, en 2002, l'Afrique subsaharienne venait en avant dernière position, devant les pays arabes au niveau de la représentativité parlementaire avec 13,6% et 5% pour les pays arabes ; 12% des maires étaient femmes au Niger en 1999 ; 9% au Ghana en 2000 ; 11,7% au Burkina Faso en 2002 et 6% au Bénin, etc. bien qu'il y ait des avancées significatives au Mozambique, en Afrique du Sud, au Rwanda voire en Ouganda.

### **Participation féminine aux luttes nationalistes, indépendance et protection de la masculinité du champ politique africain**

Les études menées sur la participation des femmes à la politique étatique démontrent qu'elles ont été exclues et mises en marge du processus politique, en dépit de leur engagement actif dans les luttes d'indépendance en Afrique (Parpart et Staudt

1989). Si nous prenons le mouvement Mau-Mau comme exemple, nous pouvons voir que, prises individuellement, les femmes ont gagné le respect et qu'on leur a accordé des positions de grande autorité, mais que seulement 5% des combattants basés dans les forêts étaient des femmes. Les femmes n'étaient pas autorisées à assister aux massacres, car elles étaient considérées officiellement comme incapables de garder le secret, bien que beaucoup d'entre elles étaient des partisans engagés et assermentés. Les femmes ont beaucoup fait pour la survie du mouvement, mais leur participation s'est limitée à un rôle d'intendance : elles constituaient essentiellement une « armée civile » chargée de nourrir les combattants, de faire un travail de renseignements souvent dangereux, et de transporter du matériel pour les combattants dans la forêt (Kanogo 1987). L'adhésion à l'assignation traditionnelle des rôles selon le genre a perduré après la fin du colonialisme direct. Une fois l'indépendance conclue, les parlementaires des années 1960 au Kenya, se sont opposés à l'introduction d'un code de la famille qui aurait corrigé les anciennes lois britanniques, en arguant le fait que battre sa femme était un droit « traditionnel » (Wamalwa 1989).

Au Nigeria également, la participation des femmes à la politique des partis avant l'indépendance est restée fortement circonscrite par les relations de genre en vigueur. À ce titre, cette participation a différé d'une région à l'autre. Alors que dans le Sud, les femmes étaient extrêmement actives dans les partis, aussi bien directement qu'à travers des puissantes organisations des femmes, dans le Nord, il leur était interdit de s'engager dans la politique conformément au point de vue selon lequel elles devaient rester confinées, bien que cette région était multi-ethnique et multi-confessionnelle et que bon nombre de groupes n'observaient pas cette pratique. Les femmes qui s'obstinaient à être actives dans la vie politique étaient dénoncées comme « prostituées », subissaient des harcèlements et des intimidations, et parfois des centaines d'entre elles languissaient dans les prisons du Nord. Ces femmes n'ont eu droit de vote qu'en 1976, et ce droit leur a été accordé par décret militaire et plutôt que par assentiment public. Néanmoins, durant les années 1950-1960, des femmes telles que Alhaja Fatima ont adhéré au National Council of Nigeria (NCNC), alors que Ladi Shehu et Gambo Sawaba dirigeaient la section féminine du Northern Elements Progressive Union (NEPU). Ce tableau contraste avec celui des régions du Sud et de l'Est, où les femmes étaient libres de jouer un rôle actif dans tous les partis, bon nombre d'entre elles ayant été candidates à des élections locales et ayant eu une grande influence, aussi bien en tant que représentantes des associations des femmes, qu'à titre personnel. Mba (1982) » fait une analyse détaillée de l'activité politique des femmes du Nigeria du Sud. Cet auteur conclut qu'en dépit du haut niveau de participation des femmes, et bien que la situation ait été différente d'un parti à l'autre, il n'a pas été accordé aux femmes, dans l'ensemble, des positions aux niveaux les plus élevés des instances de prise de décision dans n'importe lequel de ces partis. Il est donc



peu surprenant de voir que l'on continue de traiter les femmes de l'Afrique postcoloniale de façon à se conformer à l'idéal de la domesticité féminine et donc à perpétuer le statut marginal et inférieur qui leur était réservé dans la culture coloniale (Mama 2000 : 86-87).

Prenons aussi le cas du Ghana dont parle Dzodzi Tsikata (2000 : 373-403) : l'agitation anticoloniale prit de l'ampleur dans ce pays après la Seconde Guerre mondiale et aboutit à l'indépendance en 1957. Les forces anticoloniales constituaient une large coalition de classes et des groupes divers dans la colonie qui partageaient l'opinion que leurs intérêts étaient mieux servis par l'indépendance. À la fin des années 1940, cette coalition était dominée par le Convention Peoples Party (CPP). À ses débuts, le CPP était une organisation politique de masse, sous le leadership de Kwame Nkrumah. La majeure partie de ses membres était des jeunes qui avaient quitté l'école et les secteurs de la société n'appartenant pas à l'élite. Le mouvement pour l'indépendance n'avait pas de programme sérieux pour aborder la discrimination de genre. Cependant, les femmes des marchés et d'autres femmes particulières travaillaient inlassablement au sein du parti qu'elles appuyaient et finançaient, car l'indépendance était censée bénéficier à la population en général. Comme la justice sociale était un des principes clés du nationalisme propre au régime de Nkrumah, cette action fut reconnue et récompensée après l'indépendance. Celle-ci s'est reflétée dans la politique gouvernementale, y compris dans les composantes de ses politiques anti-sexistes. Il y a eu des tentatives pour contrer la discrimination de genre, à travers des mesures de discrimination positive dans les sphères politiques et sociales. Dix sièges spéciaux ont été réservés aux femmes à l'Assemblée nationale. Des femmes commissaires et une femme vice-ministre ont également été nommées. D'autres ont servi dans des conseils d'administration d'entreprises, d'écoles et de mairies, en récompense de leur loyauté au parti. Quelques unes sont devenues membres du Comité central du CPP.

Seulement, la décision gouvernementale de regrouper toutes les organisations populaires sous l'égide du parti dirigeant a eu, également, des implications pour la politique de genre. Le Trade Union Congress, le Farmers' Council et l'organisation des jeunes sont devenus des sections du parti dirigeant. La National Council of Ghana Women (NCGW), formée par le CPP, à partir de diverses organisations indépendantes de femmes opérant au cours de cette période, devint également une section du CPP. Ainsi, les organisations de femmes furent non seulement cooptées, mais subirent également le désagrément de devoir s'unir par la force. Les différences politiques possibles entre diverses organisations furent écartées comme étant des « querelles mineures ». Cette mainmise du parti au pouvoir sur les sections du mouvement de masse en est venue à influencer de façon significative sur les pratiques politiques de ces organisations. Il en a résulté une perte de crédibilité et une faiblesse politique, qui ont abouti à la disparition de la plupart de ces organisations, après le renversement de la Première République. Bien plus, pour

les femmes, il y a eu d'autres problèmes : les commerçantes soutenant le parti continuaient d'apporter leurs contributions financières et, en retour, avaient le contrôle de l'attribution des étals des marchés ainsi que de la distribution des biens de consommation. La dénonciation de ce système de patronage promu par le CPP, après la chute de la Première République, a contribué à ancrer dans la politique de genre au Ghana, l'image de la commerçante puissante et corrompue. Ce qui est significatif, c'est que la perception du pouvoir des femmes du marché dans la politique du CPP était exagérée. Des femmes prises individuellement ont joué des rôles primordiaux dans le parti. Cependant, la participation organisée des femmes dans la politique de masse après l'indépendance s'est résumée à des chants de louanges et à des danses au cours des meetings. Avec la dégénérescence du mouvement populaire après la cooptation des organisations, on aurait « vu les membres du NCGW étendre des pagnes sur le sol, pour que les dignitaires du parti marchent dessus au cours des meetings et harceler les opposants du parti et de ses politiques ».

Au Mali, les femmes s'organisèrent à la veille de l'indépendance au sein d'associations à caractère syndical et apolitique, préoccupées qu'elles étaient par le progrès social. Au sein de ces associations, elles menèrent des actions importantes dans le domaine de l'éducation socio-sanitaire et éducative. Si ces associations n'étaient pas politiques, il n'en demeure pas moins qu'elles exprimaient une position politique, celle de l'affirmation de soi, en fonction de ses besoins et de ses préoccupations. Elles contenaient les ferments du combat pour le pluralisme d'opinions et la mobilisation autour d'objectifs corporatistes. Elles furent cependant toutes dissoutes par le régime de l'US-RDA, qui considérait que leur caractère apolitique les éloignait du parti, aucun problème ne pouvait être évoqué en Afrique sans le lier au contexte politique. Mieux, les membres les plus influentes de ces associations furent dispersées par mesure répressive. À leur place, fut créée en 1962 une organisation unique des femmes, appelée commission sociale des femmes du Mali, conçue, comme son nom l'indique, tout juste comme une commission et non comme une véritable union. Cette commission est affiliée au parti ; elle y est représentée par sa secrétaire générale Aoua Keita. Tous ses membres, au nombre de 18, sont proches du pouvoir. Les époux de six d'entre elles sont en effet ministres. Sa présidente reste l'épouse du chef de l'État. L'UNFM, qui prend la place de la commission sociale des femmes après le coup d'État militaire du 19 novembre 1968, va s'inscrire dans cette tradition de la subordination des femmes aux hommes du pouvoir. Son vice fondamental reste son inféodation au parti et surtout au couple Moussa/Mariam. L'UNFM n'a servi qu'à asseoir le pouvoir personnel de Moussa Traoré et de son épouse précise Adame Ba Konaré (1991).

Au Cameroun enfin, la situation de la femme est restée un secteur des affaires sociales, qui en 1972 était une direction du ministère de la Santé publique, devenu en 1975 un ministère avec pour mission « la mise en œuvre de la politique de

prévention et d'assistance sociale de l'individu, de la famille et de la mère ». Le VIe plan quinquennal (1986 - 1991) élaboré sous le régime du Renouveau du Président Biya ne remédiera pas à cette exclusion de la femme de la sphère de la délibération :

La femme a toujours été intégrée dans notre processus de développement. Le Ve plan a vu la création d'un ministère de la condition féminine qui est la matérialisation de la ferme volonté des pouvoirs publics de souligner et de mettre en œuvre le concept de la promotion féminine.... Le VIe plan entend promouvoir mieux que les plans précédents l'intégration des femmes dans tous les secteurs de la vie nationale. (...) Il s'agira de chercher à réunir toutes les conditions pour une meilleure participation des femmes au développement dans tous les secteurs de l'économie (L'essentiel sur le VIe plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1986-1991 : 78-79).

D'ailleurs, il a fallu attendre le congrès de Bafoussam, en novembre - décembre 1965 pour assister à la naissance de l'organisation des femmes de l'Union nationale camerounaise (OFUC) (parti dominant à l'époque qui devait devenir le parti unique ou unifié sous le sigle de l'UNC en 1966), à la faveur du sabordage du Conseil national des femmes qui regroupait, au plan national, les associations issues de l'époque du multipartisme. Lors de la fondation de l'UNC, l'OFUC fut transformée en OFUNC, sans modification notable sur le fond. Cet organisme qualifié d'« annexe » s'était vu prescrire le rôle fonctionnel de « social ». C'est ainsi que pour les dirigeants, les réunions de l'OFUC ne pouvaient « revêtir qu'un caractère exclusivement social et apolitique, le militantisme politique des membres de l'OFUC ne s'exerçant que dans le cadre des cellules, comités de base, sous-sections et sections de l'UC ». Cette délimitation stricte des activités (que conserveront les statuts de l'UNC après 1966) répondait très certainement au souci de conjurer la politisation de la gent féminine et ainsi protéger le patriarcat public.

### **Du pouvoir fort incarné par un homme jusqu'en 1990 : de l'impératif de l'unité nationale et de développement économique**

Si l'on ne peut ignorer le poids des traditions dans l'attitude des populations africaines vis-à-vis du pouvoir et du droit nouveaux, on ne peut non plus comprendre la nature de ce pouvoir ainsi que les fondements du constitutionnalisme en Afrique sans s'en référer à la genèse de ces deux phénomènes. Or, L'État et le pouvoir africain nouveau naissent de la situation coloniale, on l'a vu. Le fait colonial en lui-même ainsi que les rapports que les autorités coloniales entretiennent avec les populations locales préparent celles-ci à une crainte révérencielle du pouvoir et de tout ce qui se rattache à l'administration. Autrement dit, la situation coloniale crée chez le colonisé, une prédisposition à la soumission résignée à l'auto-

rité publique, en même temps qu'elle leur inspire une représentation sublimée du pouvoir dans lequel ils trouvent l'explication de leur propre impuissance. Quant à l'accession à l'indépendance des États d'Afrique, elle intervient à un moment où l'on note une tendance généralisée à la personnalisation du pouvoir même dans les vieilles démocraties occidentales. Dans le périmètre francophone par exemple, elle coïncide surtout avec le retour au pouvoir du général de Gaulle en France. Si l'envergure, la forte personnalité et le charisme personnel du chef de la « France libre » fascinent la plupart de ses compatriotes, ils ne laissent pas indifférents les nouveaux chefs d'État de l'ensemble francophone d'Afrique noire. La personnalisation juridique du pouvoir qui se dégage des premières constitutions de ces États en est la preuve. La brièveté et l'échec du cycle parlementaire confirment cette tendance nette au monisme politique et monocentrisme du pouvoir. Une étape décisive est franchie avec l'avènement du parti unique dont l'on a constaté la généralisation à partir des années 1965-66. De fait, l'apparition du monopartisme dans la plupart de ces États ouvre l'ère de la glorification du chef de l'État.

En fait, les dirigeants des États indépendants doivent affronter une situation politique, sociale et économique qu'ils soupçonnaient à peine sous la colonisation. Pendant la période coloniale, le multipartisme pouvait s'analyser comme la mobilisation des forces politiques différentes en vue de la conquête de l'indépendance. Les partis politiques, souvent très nombreux, étaient sans doute différents dans leur démarche, mais leurs actions visaient, en général à la même finalité : l'émancipation politique du territoire. Les antagonismes entre partis étaient par conséquent, provisoirement atténués, voire évacués, et l'agressivité commune dirigée contre le pouvoir colonial. Or, l'indépendance supprime ce facteur de polarisation commune. Le combat pour l'indépendance se mue en combat pour la conquête du pouvoir nouveau, un combat auquel les forces politiques ne sont pas toujours bien préparées. Par ailleurs, les dirigeants des nouveaux États ne sont pas forcément compétents et capables de gouverner dans une démocratie ouverte. Dans certains cas, au Congo-Kinshasa par exemple, l'intervention des puissances étrangères motivées par des contraintes idéologiques, va précipiter la fin de l'expérience parlementaire. Mais le plus souvent, ce sont les antagonismes ethniques, les ambitions personnelles et les rivalités des personnes qui sonnent le glas de la démocratie parlementaire en Afrique noire.

La pression des facteurs politiques et socio-économiques est tout aussi importante. Une fois l'indépendance acquise, il faut construire l'État et bâtir la nation, assurer l'éducation des populations et le développement économique du pays. La tâche est gigantesque. Mais, à la vérité, au-delà de ces arguments repris par tous les auteurs, l'échec de la brève expérience du parlementarisme multipartisan dans les États africains est lié à une certaine conception du pouvoir. C'est l'expression de la défiance du pouvoir de l'État nouveau à l'égard du constitutionnalisme parlementaire, et plus largement à l'égard du constitutionnalisme classique. De fait, il

correspond à l'apparition dans les régimes politiques de ces États, d'un pouvoir incarné, fondé sur un homme, éventuellement porteur d'un charisme, répugnant en tout cas au contrôle qu'implique le régime parlementaire, méfiant du droit, et plus exactement des contraintes et des limites qu'il impose : à la séparation du pouvoir, l'on préfère sa concentration, à l'autorité institutionnalisée, l'autorité personnalisée. Tout ce qui est susceptible de menacer l'unicité du pouvoir s'oppose par conséquent à la conception du pouvoir qui se dégage de la pensée des dirigeants de ces États. Le Président Houphouët-Boigny exprime cette conception dans un proverbe fort répandu en Afrique noire : « il ne peut y avoir deux caïmans mâles dans le même marigot ». Le refus du contrôle intervient en corollaire au refus du partage du pouvoir. Il s'agit, d'une conséquence logique du présidentielisme tel qu'il est mis en application dans les États considérés. Dans la mesure où il organise et consacre l'omnipotence d'un seul organe, et à vrai dire d'un seul homme, le président de la République, cette forme de gouvernement a pour conséquence d'aliéner les pouvoirs des organes formellement habilités à tempérer ceux de l'Exécutif au moyen du contrôle (Kamto 1987).

#### **Libéralisation politique des années 1990, évolution de la condition féminine et crise du patriarcat public en Afrique**

L'on note avec Valentine Moghadam (1994 : 115-133) l'évolution rapide et profonde des rôles des femmes au XXe siècle sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs dont le recours accru à la main-d'œuvre féminine dans les économies nationales, d'abord en URSS, puis après la seconde guerre mondiale dans toute l'Europe (à l'Est comme à l'Ouest), en Amérique du Nord et dans les pays en développement, les efforts déployés par les organismes internationaux, notamment par l'ONU et ses institutions spécialisées pour mieux faire connaître la part prise par les femmes dans le développement national et améliorer leur situation juridique, les activités menées par les mouvements et les chercheurs féministes dans de nombreux pays et les progrès remarquables réalisés par les femmes dans les pays nordiques, spécialement en Finlande, en Norvège et en Suède, pays où la part des femmes dans la main-d'œuvre et leur participation au fonctionnement des institutions politiques ne sont guère moins importantes que celles des hommes. En plus, durant la décennie des Nations Unies pour les femmes (1975-1985), des gouvernements situés dans différentes parties du monde ont établi des ministères de la condition féminine ou des bureaux des femmes afin d'institutionnaliser et de légitimer leur préoccupation pour le statut des femmes. Même si leurs réalisations ont connu des succès relatifs, le seul fait que de tels mécanismes aient été établis témoigne d'une reconnaissance de plus en plus grande des besoins et préoccupations des femmes. L'effet cumulatif et combiné de cette évolution a été un dépassement de la dichotomie du public/privé, une prise de conscience croissante de

par le monde du rôle joué par la femme en tant que travailleuse et citoyenne, acteur économique et politique, agent du développement.

Aussi après près de trois décennies de régimes autoritaires et répressifs, l'amorce des années 1990 a-t-elle été marquée en Afrique par des bouleversements politiques, sociaux et économiques qui ont poussé les États africains aux portes de la démocratisation. Cette nouvelle conjoncture a provoqué, selon plusieurs observateurs, l'entrée sur la scène politique et économique africaine de nouveaux acteurs jadis exclus du jeu politique et mettant en cause la masculinité du champ politique : les jeunes et surtout les femmes qui réinventent, en marge de la scène politique ou au cœur des dispositifs partisans, des affiliations contraires au sectarisme des organisations ethnico-religieuses des élites politiques, afin de recréer un tissu social solidaire face aux logiques de fragmentation. Les femmes tout comme les jeunes, du fait même de leur exclusion durant la période nationaliste, élaborent désormais des activités communautaires construites sur des dynamiques d'inclusion, de contrôle et de responsabilité qui jurent avec les idiomes et du nationalisme et des nouveaux discours sur la gouvernance et la démocratie (Diouf 1997 : 140). Cette mobilisation des femmes sera d'autant plus significative qu'elle se traduira par une augmentation de la représentation féminine dans les organes politiques officiels.

Au Cameroun par exemple, l'on assiste depuis l'avènement du régime Biya en 1982 à un accroissement du rôle de la femme dans la société camerounaise malgré l'hégémonie politique masculine. D'abord avec la création en 1984 d'un ministère de la condition féminine chargé de « promouvoir les mœurs destinées à faire respecter les droits de la femme camerounaise dans la société, à faire cesser toute discrimination à son égard et à accroître les garanties d'égalité dans le domaine politique, économique, social et culturel ». <sup>6</sup> De ministère de la condition féminine, ce ministère vient encore de franchir un autre cap après la présidentielle de 2004, en devenant un ministère en charge de la promotion de la femme et de la famille. Ensuite, l'impulsion donnée à la condition de la femme au IIe congrès ordinaire du parti au pouvoir, le RDPC, des 17,18 et 19 décembre 1996, où les organisations des femmes et les jeunes du parti (OFRDPC et OJRDPC) sont passées du statut d'organismes « annexes » à celui d'organismes « spécialisés », l'OFRDPC étant dorénavant « chargée d'assurer leur entière intégration dans tous les domaines de la vie nationale. À cet effet, elle conçoit et met en œuvre des programmes à caractère économique, social, culturel et politique ». Il n'est pas inutile de mentionner que ce congrès a fixé à 30% le quota de représentation des femmes dans les différentes institutions de l'État. Enfin, au cours des trois décennies, des progrès remarquables ont été réalisés au Cameroun en matière de scolarisation des femmes à tous les niveaux du système éducatif et, de manière plus spécifique, en ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur où elles constituaient environ 36% de l'effectif total des étudiants des six universités d'État au

cours de l'année académique 2000-2001. Pour ce qui est des grandes écoles, l'exemple particulier de l'ENAM (École nationale d'administration et de magistrature) mérite d'être retenu. Il s'agit d'une des filières permettant d'accéder aux grands corps de l'État et l'une des voies royales vers la nomination aux postes de responsabilité. Au cours de l'année 1999-2000, les femmes constituaient 26,02% de la filière Administration générale où se recrutent les autorités administratives.

Même au Nigeria où les femmes ont été longtemps dominées pour ne pas dire complètement inexistantes sur les scènes politiques du pays, elles se sont mises au début de la décennie 1990 non seulement à briguer d'importantes positions de pouvoir, mais à enregistrer d'indéniables succès qui attirèrent l'attention. Plus manifestement que jamais en 1990, nombre d'entre elles avaient pu obtenir tantôt par voie d'élection, tantôt par nomination de très hauts postes de responsabilité au sein des partis, à la tête des États fédérés, des gouvernements locaux, des commissions (Daloiz 1991 : 126 - 131). Au Mali, pour la première en 1991, une femme, Madame Sy Kakiatou, a été nommée gouverneur (Ba Konaré 1991 : 22). Sous un autre angle, Ali A. Mazrui dans son étude sur tradition guerrière et masculinité de la guerre arrive à la conclusion selon laquelle la prééminence politique masculine serait intimement liée à la masculinité de la guerre, à l'inscription de la guerre au panthéon du métier du genre masculin. De manière symétrique, cet auteur plaide pour une militarisation de la gent féminine en vue d'enrayer le prisme phallogratique qui accompagne l'exercice du pouvoir dans notre continent (Mazrui 1977 : 80-81).

Effectivement, en raison de ce rôle de militantes actives ou de combattantes armées, les femmes occupent des positions politiques importantes et en quantité aujourd'hui au Mozambique, en Afrique du Sud, au Rwanda, au Burundi et même en Ouganda, pays qui ont connu des expériences de luttes armées, lesquelles ont pu porter au pouvoir les conjurés. Ainsi, au Mozambique, l'actuel premier ministre est une femme. Avant d'être promue chef de gouvernement, cette dame est restée ministre des finances pendant 10 ans. Dans ce même pays certaines langues parlent de plus en plus de gouvernement « féminisé » : les ministères respectifs du travail, des affaires étrangères, de la culture et affaires sociales, pour ne citer que ceux-ci sont dirigés par des femmes tandis qu'une autre est ministre adjointe de l'important porte-feuille de l'administration territoriale. Trois femmes y sont également ambassadeurs auprès des pays et organisations internationales puissants (France, Union européenne et Union africaine). Au Rwanda, presque la moitié du parlement est occupée par des femmes. En Afrique du Sud, des jalons importants ont également été posés en matière d'intégration politique de la gent féminine : une femme vient d'y être promue vice-présidente de la République, de nombreuses femmes y sont ministres ou gouverneurs de provinces. Mais malgré ces jalons décisifs, l'on se demande toujours si dans ces pays, ces femmes sont des véritables femmes de pouvoir, car, comme le relève si bien Ali A. Mazrui, il

convient toujours de distinguer entre pouvoir politique par délégation, pouvoir politique par dérivation et exercice direct du pouvoir : dans les deux premières hypothèses, les femmes politiques ne sont en réalité que des héritières ou des reproductrices de la pratique politique au masculin (Mazrui 1977 : 78). Il faudrait d'autres études pour démêler un tel écheveau.

### Conclusion

Aujourd'hui, l'accès des femmes au travail en dehors du foyer, à l'exercice des fonctions et responsabilités dans la sphère politique place les débats concernant les femmes dans l'ensemble des évolutions que traverse le monde à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (Aguessy 1995 : 58). En effet, il reste bien peu de tâches, dans la société moderne, qui ne puissent être accomplies par des femmes ; plus est, les femmes n'acceptent plus d'être la propriété de l'homme patriarcal ; aussi l'homme n'est plus l'Homme. Anthony Clare en vient à la conclusion de « phallus agonisant ». Mais si le pouvoir mâle est ainsi renversé, il reste que tout autour de la planète, les hommes continuent à occuper à une majorité écrasante les positions de pouvoir. Ils continuent à lancer des regards noirs aux femmes qui ont l'audace de vouloir briguer un poste autre que subalterne. Ils continuent à se pavaner dans les salles de conseil. Dans le monde en voie de développement et plus particulièrement en Afrique, les inégalités sont encore plus flagrantes. C'est qu'en vérité le monde contemporain est en grande partie divisé entre deux sphères : la sphère privée, occupée en majorité par les femmes et la sphère publique dans laquelle l'homme trouve et cultive son identité et affirme sa dominance. La puissance du patriarcat, cet ensemble de relations de pouvoir qui permettent aux hommes d'exercer un contrôle entier sur les femmes, est fondée sur la conviction que la sphère publique a préséance sur la sphère privée. Les femmes qui luttent pour briser les chaînes du patriarcat doivent affronter l'acceptation tacite de la valeur supérieure de la sphère publique, de l'emploi, de la profession et du lieu de travail, et la dévaluation de la sphère privée. Les hommes ne ressentent qu'un besoin modéré de réévaluer la priorité qu'ils accordent à la sphère publique. Il est évident qu'ils interprètent le désir des femmes d'établir leur propre légitimité comme une preuve supplémentaire de la supériorité de la sphère publique sur la sphère privée. Cette dernière peut donc être, d'une façon tout à fait légitime, considérée comme inférieure (Clare 2000 : 19 ; voir Phillips 1991). Or, la femme joue un rôle important dans l'émergence d'une autre culture, d'autres valeurs. À partir de leur rôle social, elles ont développé un certain nombre de compétences particulièrement utiles dans une perspective de management participatif. Parce qu'elles ont appris à cultiver l'harmonie dans leur vie familiale, elles se montrent généralement plus soucieuses de vaincre les difficultés relationnelles pouvant exister au sein d'une équipe de travail. On leur reconnaît volontiers des qualités d'écoute, d'ouverture aux autres et de tolérance. Les femmes recherchaient aussi l'établissement des relations de



solidarité avec leurs collaborateurs. Plus enclines à la délégation des pouvoirs, l'un des outils du management participatif, cette option aura pour conséquence une amélioration de l'ambiance du travail et une convivialité de nature à réduire la dimension stressante de la vie professionnelle ( Etoga Eyili 2003 : 292). À elles de civiliser notre mondialité contemporaine.

Comme le chemin se trace en marchant, il est donc indispensable de prendre des décisions et de les appliquer pour opérer les transformations attendues. Seule l'introduction de dispositions contraignantes et décisives peut contrarier les lois générales de la masculinité du champ politique. En introduisant par exemple des règles implicites ou explicites comme le quota minimal de représentation féminine ou la préférence donnée en France par le parti communiste aux cadres d'origine ouvrière ou populaire lors des promotions internes (Gaxie 1980 : 6), les États africains peuvent enrayer le prisme de la masculinité en politique. Des exemples venus du Rwanda, de l'Ouganda et maintenant du Burundi abondent dans ce sens. D'ailleurs, la transition démocratique en cours aujourd'hui en Afrique exige des hommes politiques, même si c'est à contrecœur, qu'ils attribuent aux femmes quelques postes de responsabilité, ne serait-ce que pour manifester leur bonne volonté et mettre au moins symboliquement en accord leurs paroles et leurs actes. Au-delà, on peut penser que, là comme ailleurs, l'apparition sur les marchés politiques d'un vote féminin, plus autonome, plus incertain, travaillé par des valeurs féministes, sensible à l'évolution de la condition féminine, peut inciter certains concurrents à reprendre dans leurs programmes et leurs discours les demandes formulées par les associations féministes pour le capter. Mais si la démocratisation ouvre le champ des possibles, les effets qu'elle peut induire, à travers les opportunités qu'elle offre aux femmes d'entrer en politique, d'influencer plus fortement le pouvoir masculin et de faire avancer leurs revendications, dépendent de l'existence d'autres conditions qui leur permettent de les saisir, comme par la formation d'élites féminines capables de revendiquer légitimement des positions de pouvoir politiques, administratives, économiques et sociales ou de l'introduction dans la société de nouvelles représentations des rapports entre hommes et les femmes (Poirmeur 2000 : 324-325).

## Notes

1. Comme son nom l'indique, le facteur génétique cherche la genèse des événements, c'est-à-dire les antécédents. La génétique pose les questions : quand ? Pourquoi ? Comment ? Il s'agit d'un processus se déroulant dans le temps, c'est-à-dire d'une explication diachronique. Comme l'histoire, la génétique répond à la question quand... mais ses réponses au pourquoi et au comment ont un autre sens. Elles impliquent une histoire, mais ce n'est pas l'histoire succession. La notion de temps distingue, ici encore, l'explication historique de l'explication génétique. Pour la génétique, le temps est secondaire. C'est le sous-produit d'une genèse qui a son propre rythme et cherche une causalité dans les faits

- eux-mêmes. Il s'agit de trouver la cause initiale, le fait générateur (Grawitz 1981 : 439-440).
2. En effet, chez les Bamiléké, la *mafo*, la mère du chef, est la femme qui occupe le grade le plus élevé chez les femmes. Son titre confère de nombreux privilèges réservés aux grands : s'asseoir sur un tabouret au pied sculpté en forme de panthère, pratiquer la divination, avoir des sièges dans des sociétés secrètes de la chefferie, entrer au *ntipla* et danser la danse de *nzu* avec une peau de panthère au dos. Les plus importantes des *mafo* ont des serveurs et président une association des femmes, appelée *muesu* (mère de la houe), dont les membres se réunissent chez elles une fois par semaine. Après leur mort, une de leur fille ou, à défaut un de leur fils hérite de leur titre et de leurs biens. La mère du chef jouit ainsi d'un statut masculin de chef de lignage qui met un terme définitif à son statut d'épouse (de Latour 1991 : 184). Elle est selon Georges Balandier, « ... femme-homme afin que s'articulent par elle les rapports sociaux de 'signe-mâle' et ceux de 'signe-femelle' » (Balandier 1974 : 47). Son décès donne droit à des cérémonies aussi grandioses que celles du chef. Elle possède son domaine propre et peut librement l'agrandir par héritage, don ou achat. Dans certaines chefferies, elle ne peut être demandée en mariage. C'est elle qui choisit son mari. Elle a droit à l'adultère sans reproche de la part de son mari. Par contre, le mari n'a pas droit à l'adultère, même s'il peut être polygame (Warnier 1993). La *nafoyn* est la mère du chef chez les Kom.
  3. S'agissant des domaines d'exclusion dans l'administration camerounaise, cet auteur distingue l'exclusion relative de l'exclusion absolue. Dans le premier cas de figure, l'Etat procède par un léger saupoudrage caractérisé par une nomination exceptionnelle qui conserve au poste ou à la branche d'activité sa nature originelle de chasse-gardée masculine. Cette tactique est de mise dans la diplomatie camerounaise où, à peine, une femme est ambassadeur. Dans la deuxième hypothèse, c'est-à-dire ici le commandement territorial, aucune apparence ou manœuvre ne vient semer le doute et créer une ambiguïté inutile dans le temps ou dans l'espace quant au sexe du métier en question. Rachel-Claire Okani « Le 'deuxième sexe' dans l'administration camerounaise » in Amama 2003 : 278.
  4. Marvick et Nixon qualifient cette filiation de sang ou de lit de « famille politisée » (*politicized family*). Ici, la tradition du pouvoir et du service public fait partie du quotidien et l'enfant est toujours porté à l'activisme politique, à l'acquisition des connaissances et des informations politiques. Les discussions politiques sont fréquentes et ce conditionnement est indispensable pour créer des activités politiques des deux sexes. Dwaine Marvick et Charles R. Nixon, « Recruitment Contrasts in Rival Campaign Groups » in Marvick 1961 : 193-217.
  5. Le sujet qui, de loin, a suscité le plus d'intérêt est celui de la résistance des femmes à la domination coloniale : le soulèvement des femmes anlu au Cameroun, les soulèvements spontanés des femmes d'Afrique du Sud à la fin des années 1950, et leur participation aux luttes contre l'apartheid en général ainsi que sur des analyses générales sur l'engagement des femmes dans les luttes nationalistes dans différents pays. Il est à présent tout à fait manifeste que les femmes ont activement participé aux guerres de libération nationale, telles que celles menées par les « Mau-Mau » au Kenya, dans les colonies portugaises, en Namibie et en Erythrée (voir Zeleza, op cit, 2000 : 116).
  6. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing 1995) est un autre pas important dans la recherche par les Nations-Unies, de l'égalité pour les femmes en l'an

2000. Dans la plate - forme d'action adressée à cette conférence, « l'inégalité entre l'homme et la femme dans l'exercice du pouvoir et dans les processus décisionnels » qui fut d'ailleurs dénoncée dans presque tous les panels et ateliers et par toutes les délégations, figure en première ligne (voir *World Alliance of YMCAS Delegation Report*). Cette conférence a amené certains Etats de l'Afrique de l'Ouest à adopter des réformes facilitant l'accès des femmes à la prise décisions. Il s'agit notamment du Sénégal, du Cap-Vert et du Niger.

## Références

- Aguessy, D., 1995, « Femmes et démocratie », *Démocraties africaines*, 1 : 58-60.
- Alliot-Marie, M., 1983, *La décision politique. Attention ! Une République peut en cacher une autre*, Paris : Puf, 1<sup>e</sup> édition.
- Amama, B. (dir.), 2003, *20 Propos sur l'administration camerounaise*, Yaoundé : MINFORPA.
- Asso, B., 1976, *Le chef d'État africain*, Paris : Albatros.
- Badie, B. et Hermet, G., 1990, *Politique comparée*, Paris : PUF.
- Badinter, E., 1994, *XY. De l'identité masculine*, Paris : Odile Jacob.
- Badinter, E., 2003, *Fausse route*, Paris : Odile Jacob.
- Ba Konaré, A., 1991, « Rôle et image de la femme dans l'histoire politique du Mali (1960-1991). Perspectives pour une meilleure participation de la femme au processus démocratique », CODESRIA, Workshop on Gender Analysis in African social science, Dakar 16-21 septembre.
- Balandier, G., 1974, *Anthro-pologiques*, Paris : PUF.
- Balandier, G., 1955, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris : PUF.
- Barbier, J.-C. (dir.), 1993, *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris : ORSTOM-Karthala.
- Bayart, J.-F., 1989, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris : Fayard.
- Bayart, J.-F., 1985, *L'État au Cameroun*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Bernard, J., 1974, *Women and the Public Interest. An Essay on Policy and Protest*, Chicago: Aldine Publishing Company, fourth printing.
- Bienen, H., 1974, *Kenya: The Politics of Participation and Control*, Princeton: Princeton University Press.
- Boudoux, C. et Zaidman, C. (dir), 1992, *Egalité entre les sexes. Mixité et démocratie*, Paris : L'Harmattan.
- Bourdieu, P., 1998, *La domination masculine*, Paris : éditions du Seuil.
- Breckenridge, K., 1998, "The allure of Violence: Men, Race and Masculinity on the South African Goldmines, 1900-1950", *Journal of southern African studies*, vol 24, no 4: 669-693.
- Breine, I., Connell, R. et Eide, I. (dir), 2004, *Rôles masculins, masculinités et perspectives d'une culture de paix*, Paris : Éditions UNESCO.
- Charlton, S. E. M., Everett, 1989, "Female Welfare and Political Exclusion in Western European Sates" in Charlton, S. E. M., Everett, J. & Staudt, K.A., 1989, (editors), *Women, the State, and Development*, New York: State University of New York Press., Chapter 2, pp. 20-43.
- Charlton, S. E. M., Everett, J. & Staudt, K.A., 1989, (editors), *Women, the State and Development*, New York: State University of New York Press.

- Clare, A., 2000, *Où sont les hommes. La masculinité en crise*, Paris : Les Éditions de l'Homme.
- Coulon, C. et Martin, D.-C. (dir), 1991, *Les Afriques politiques*, Paris : La Découverte.
- Currell, M. E., 1974, *Political Woman*, Croom Helm, London: Rowman & Littlefield New Jersey.
- Daloz, J.-P, 1991, « L'émergence des femmes politiques au Nigéria », *Politique africaine* n°42 : 126-131.
- Diaw, A. et Touré, A., 1998, *Femmes, éthique et politique*, Dakar : Fondation Friedrich Ebert.
- Diouf, M., 1997, « Libéralisation politique ou transition démocratique, perspectives africaines », in Gemdev, *Les avatars de l'État en Afrique*, Paris : Karthala.
- Duverger, M., 1955, *La participation des femmes à la vie politique*, Paris : UNESCO.
- Ellul, J., 1969, *Histoire des institutions 4*, Paris : Puf, 3<sup>e</sup> édition.
- Esoavelomandroso, M. et Feltz, G. (dir), 1995, *Démocratie et développement : Mirage ou espoir raisonnable?* Paris : Karthala.
- Etoga Eyili, Suzanne-Béatrice, 2003 « Pour une implication accrue des femmes dans l'administration publique camerounaise » in Amama, B. (dir.), *20 Propos sur l'administration camerounaise*, Yaoundé : MINFORPA, p. 292. 2003 : 292.
- Friedl, E., 1978, « La prééminence masculine est-elle inévitable? » in Mendras H., *Éléments de sociologie. Textes*, Paris : A Colin : 23-44.
- Gaxie, D., 1978, *Le sens caché*, Paris : Seuil.
- Gaxie, D., 1993, *La démocratie représentative*, Paris : Montchrestien.
- Grawitz, M, 1981, *Méthode des sciences sociales*, Paris : Dalloz.
- Habomugisha, P., 1998, "Political Empowerment of Women in the Contemporary Uganda: Implication of the National Resistance Movement (NRM) Government", paper presented at CODESRIA 9th General Assembly, Dakar, Dec. 14-18.
- Haywood, C. et Ghail, M., 2003, *Men and Masculinities*, Buckingham-Philadelphia: Open University Press.
- Hodkin, Thomas, 1966 , « Les idées 'occidentales' sont-elles applicables aux États africains » in Pennock, J. R., 1966, *Les jeunes États se gouvernent*, Paris: Nouveaux Horizons, pp. 54-55.
- Imam, A., Mama, A. & Sow, F. (dir), 2000, *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Dakar/Paris : CODESRIA-Karthala.
- Jones, K. B. & Jónasdóttir A. G. (edited by), 1998, *The Political Interests of Gender. Developing Theory and Research with a Feminist Face*, London: Sage Publications.
- Kirkpatrick, J.J., 1974, *Political Woman*, New York: Center for the American Woman and Politics, the Eagleton Institute of Politics, Rutgers University, Library of Congress Catalog.
- Kamto, M., 1987, *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*, Paris : LGDJ.
- Kanogo, T., 1987, "Kikuyu Women and the politics of Protest: Mau Mau" in Macdonald S. et al (edited by), *Images of Change and War. Cross-Cultural and Historical Perspectives*, Madison: University of Wisconsin: 78-99.
- Labrecque, M. F. (dir), 1994, *L'égalité devant soi. Sexes, rapports sociaux et développement international*, Ottawa, Dakar, Johannesburg : Centre de recherches pour le développement international.
- Laqueur, L., 1990, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris : Gallimard.
- Lebeuf, A., 1963, « The Role of Women in the Political Organisation of African Societies » in

- Paulme, D. (edited by), *Women of Tropical Africa*, Berkeley and Los Angeles: University of California: 93-120.
- Lombard, J., 1967, *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire*, Paris : A. Colin.
- Mama, A. 1995, « Feminism or Femocracy ? State Feminism and Democratization in Nigeria », *Africa Development*, XX (1): 37-58.
- Marvick, D. (ed.), 1961, *Political Decision-Makers: Recruitment of Performance*, Glencoe, III: Free Press.
- Marvick, Det Charles R. Nixon, « Recruitment Contrasts in Rival Campaign Groups » in Marvick, D. (ed.), 1961, *Political Decision-Makers: Recruitment of Performance*, Glencoe, III: Free Press, pp. 193-217.
- Mazrui, A. A. (ed), 1978, *The Warrior Tradition in Modern Africa*, The Hague and Leiden: E.J. Brill.
- Mazrui, A. A. 1977, « The Warrior Tradition and masculinity of War », *Journal of Asian and African Studies*, vol 12, no 1-4 (Jan-Oct): 69-81.
- Mba, N., 1982, *Nigerian Women Mobilised: Women's Political Activity in Southern Nigeria, 1900-1945*, Berkeley: Institute of International Studies, University of California.
- Mbembe, M., 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris : Karthala.
- Meena, R., 1992, *Incorporation of Gender Analysis in the Discipline of Political Science*, Dakar: treports /CODESRIA.
- Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, *L'essentiel sur le VI<sup>e</sup> plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1986-1991*, Yaoundé : Minpat, 1993.
- Moghadam, V., 1994, « Les femmes dans la société » in *Revue internationale des sciences sociales*, Paris : UNESCO/erès, XLVI (1) : 115-139.
- Mueller, C. M. (edited by), 1988, *The Politics of the Gender Gap. The Social Construction of Political Influence*, Newbury Park: Sage Publications.
- Nchoji Nkwi, Paul, 1995, « Traditional female militancy in a modern context » in Barbier, J.-C. (dir.), 1993, *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris: ORSTOM-Karthala, p. 181.
- Nlep, R.-G., 1986, *L'administration publique camerounaise : contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique*, Paris : LGDJ.
- Nyamnjoh, F. N., 2005, «Entertaining Repression: Music and Politics in Postcolonial Cameroon», *African affairs*, 104 (415): 251-274.
- Okeke, P., 1998, « Nigeria : Le syndrome de la « première dame » ou la corruption administrative au féminin », *Bulletin du CODESRIA*, 3/4 : 16-19.
- Okonjo, K., «The Dual sex Political System in Operation: Igbo Women and Community Politics in Mid-Western Nigeria» in Hafkin, N. and Bay E. (edited by), *Women in Africa*, Stanford: Stanford University Press, 1976: 45-58.
- Parpart, J. and Staudt K. A. (edited by), 1989, *Women and the State in Africa*, Boulder: Lynne Rienner.
- Pennock, J. R., 1966, *Les jeunes Etats se gouvernent*, Paris : Nouveaux Horizons.
- Phillips, A., 1991, *Engendering Democracy*, Pennsylvania: Pennsylvania State University Press.
- Pradelles de Latour, C.-H., 1991, *L'ethnopsychanalyse en pays bamiléké*, Paris : E.P.E.L.
- Poirmeur, 2000, « Conclusion générale. Domination masculine et politiques de genre. Dérivé à partir de l'exemple camerounais » in Sindjoun, L., (dir), 2000, *La biographie sociale du*

- sexe. Genre, société et politique au Cameroun*, Paris : Karthala et Codesria, pp. 324-325.
- Rabenoro, M., 2005, "Madagascar: The Lost Status of Women", *News from the Nordic Africa Institute*, no 2, May: 6-8.
- Randall, V., 1982, *Women in Politics*, London, The Macmillan Press.
- Sineau, M., 2001, *Profession : femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Sindjoun, L., (dir), 2000, *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*, Paris : Karthala et Codesria.
- Staudt, Kathleen, 1989, « The State and Gender in Colonial Africa », in Charlton, S. E. M., Everett, J. & Staudt, K.A. (editors), *Women, the State, and Development*, New York: State University of New York Press, Chapter 4: 68-85.
- Sydie, R. A., 1987, *Natural Women, Cultured Men. A Feminist Perspective on Sociological Theory*, New York: New York University Press.
- Tsikata, Dzodzi, 2000, « Égalité entre les sexes et État au Ghana : quelques questions de politique et de pratique », in Imam, A., Mama, A. & Sow, F. (dir), *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Dakar/Paris : CODESRIA-Karthala, pp. 373-403.
- Tsikata, E., 1991, « Conceptualising the Postcolonial State : The Experience of Gender Analysis », paper presented at the CODESRIA Workshop on Gender Analysis and African Social Sciences, Dakar, Sept, pp.16-21.
- Yongue Fouatou, Rose, 2003, « Femmes et gouvernance partagée contre la pauvreté » in Amama, B. (dir), *20 Propos sur l'administration camerounaise*, Yaoundé : MINFORPA, p. 475
- Walmawa, B.N., 1989, « Violence against Wives and the Law in Kenya » in Obes, M. A., and Ooke-Ombaka, O., (edited by), *Women and the Law in Kenya*, Nairobi: Public Law Institute.
- Waetjen, T. and Maré, G., 1999, « Workers and warriors: Inkatha's Politics of Masculinity in the 1980s », *Journal of Contemporary African studies*, 17, 2: 197-216.
- Whitehead, S. M., 2002, *Men and masculinities. Key Themes and new Directions*, Cambridge: Polity Press.
- Zezeza, Tiyambe, 2000, « Discriminations de genre dans l'historiographie africaine », in Imam, A., Mama, A. & Sow, F. (dir), *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Dakar/Paris : CODESRIA-Karthala, p.116.